

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 21

Artikel: [Lausanne]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178846>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteurois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 21 avril 1866.

Tous nos journaux ont publié le compte-rendu de la cérémonie dans laquelle la Société industrielle et commerciale procédait dimanche dernier, 15 courant, à la distribution des récompenses aux ouvriers et apprentis qui s'étaient particulièrement distingués dans les cours que cette Société leur offre chaque hiver. Ne pouvant revenir en détail sur cette solennité, après tout ce qui a été dit à ce sujet, nous nous permettons de rappeler en quelques mots le but que se propose la Société industrielle et commerciale, soit par l'institution des cours professionnels, soit dans l'ensemble du champ d'activité qu'elle s'est attribué.

« La Société industrielle et commerciale du canton de Vaud, disent ses statuts, a pour but de s'occuper des intérêts généraux du commerce et de l'industrie du pays et particulièrement de la législation, des institutions, des garanties et de la protection du commerce et de l'industrie. »

« A cet effet, la Société étudie les questions qui intéressent le commerce et l'industrie, elle provoque les mesures et améliorations jugées utiles, au besoin elle prend l'initiative de ces mesures. »

La Société, fondée en avril 1859, sous l'empire des idées que nous venons d'énumérer, imprima dès l'abord une vive impulsion à ses travaux. Fondée par des hommes imbus de cette pensée qu'il est de l'essence même d'une vraie démocratie de ne laisser au pouvoir que ce qu'il doit nécessairement garder par devers lui, la Société industrielle et commerciale aborda résolument l'étude de questions qu'elle aurait pu abandonner à la sagesse du législateur. Les nombreuses conférences et discussions dans lesquelles elle s'est occupée de questions touchant à la législation commerciale, aux traités de commerce avec les pays voisins, à l'organisation de nos établissements de crédit, etc., toutes ces discussions, disons-nous, en même temps qu'elles ont grandement profité aux membres qui y ont pris part, ont aussi contribué à jeter dans le pays des idées sérieusement et consciencieusement étudiées. Et ce n'est pas seulement par des discussions que la Société a manifesté son désir de favoriser le développement de notre industrie et de notre commerce; elle a provoqué et obtenu que l'élaboration d'un code de commerce fut inscrite dans la Constitution; elle a amené la fondation de l'Union vaudoise du Crédit, cette institution qui comp-

tera bientôt deux années d'existence et qui a déjà rendu au monde des affaires des services nombreux.

Mais un fait capital et qui peut servir à caractériser l'esprit qui, dès sa fondation, dirige les travaux de la Société industrielle et commerciale, c'est l'institution des cours qu'elle a offerts aux ouvriers et apprentis dès l'hiver de 1859-1860. Ces négociants, ces industriels, ces hommes voués aux affaires et que l'on se plait trop souvent à considérer comme n'ayant d'autre mobile que leur intérêt immédiat et d'autre culte que celui de Mammon, ces hommes, disons-nous, ont immédiatement compris que le meilleur moyen de travailler au progrès de notre industrie et de notre commerce était de former des hommes capables de soutenir convenablement la position que nous ont créée les voies de communication que nous possédons aujourd'hui, la liberté d'industrie et par suite la concurrence étrangère.

« Contribuer à l'amélioration de nos institutions, » dit M. Ruchonnet dans la notice qu'il a consacrée « aux travaux de la Société et qui sert de préface au » *Bulletin* qu'elle publie, c'était quelque chose; traiter au développement de la génération actuelle, « c'était beaucoup, il fallait plus encore, il fallait préparer la génération de l'avenir. »

La Société a persévétré dans cette voie jusqu'à ce jour; nous espérons qu'elle pourra continuer longtemps à répandre au sein de notre population ouvrière le goût et les bienfaits de l'instruction; nous disons le goût et les bienfaits, car, au-dessus des résultats immédiats que peuvent retirer les jeunes gens qui viennent s'asseoir sur les bancs de l'école après une journée de pénibles labours, nous plaçons cet autre résultat bien plus important encore, d'entretenir et de réveiller en eux le sentiment des jouissances intellectuelles. Est-il rien de plus noble que ce besoin d'instruction qui fait surmonter les fatigues de la journée pour venir rechercher ces connaissances que l'on a pu posséder mais que l'âge et l'éloignement de l'école ont rapidement dissipées, ou pour acquérir des connaissances nouvelles qui contribuent à rendre le travail plus facile, plus intelligent, et élèvent sans cesse l'ouvrier au-dessus des machines dont il a trop longtemps fait le travail?

La Société industrielle et commerciale a toujours offert gratuitement ses cours à tous ceux qui ont voulu en profiter; elle a pu le faire, grâce au dévouement des professeurs qu'elle a toujours trouvé dans son

sein, et qui, sans rétribution aucune, ont accepté la mission de consacrer, eux aussi, leurs soirées d'hiver au développement intellectuel de notre jeunesse ouvrière. Et que l'on ne croie pas que ces professeurs soient toujours des hommes voués à l'enseignement; ce sont des négociants, des industriels, des employés de la Banque cantonale, qui, sans autre prétention que le désir de bien faire, viennent exposer simplement et pratiquement ce qu'il croient utiles aux jeunes gens qui auront à parcourir la même carrière que celle qu'ils ont embrassée. Nous insistons sur ce fait, parce qu'il montre qu'il n'est pas nécessaire de passer sa vie à donner des leçons pour pouvoir rendre de bons et réels services dans le domaine de l'enseignement, et que les hommes qui, par métier, connaissent les nécessités de la vie pratique, peuvent faire mieux que ceux qui sont voués à l'instruction de la jeunesse, quand il s'agit d'un enseignement professionnel.

La Société industrielle et commerciale a constamment fait donner des cours de dessin industriel, dessin d'ornementation et comptabilité; elle a pu, deux fois, ajouter à ce programme un cours de chimie industrielle. Pendant l'hiver qui vient de se terminer, elle a pu diviser son cours de comptabilité en deux sections, dont l'une, plus spécialement destinée aux commerçants et l'autre aux industriels qui demandent qu'à une grande simplicité dans leurs écritures se joigne une comptabilité sérieuse qui leur permette à chaque instant de connaître l'état de leurs affaires. Elle a pu surtout organiser un cours de modelage et sculpture qui a donné les résultats les plus satisfaisants et qui promet, par les développements qu'il pourra recevoir, d'encourager chez nous l'étude de l'art dans ses applications à l'industrie.

L'exposition des travaux exécutés par les élèves dans les différents cours a eu un grand succès auprès des nombreuses personnes qui ont visité la salle du Casino, dimanche et lundi derniers; nous espérons que les témoignages de sympathie qui se sont fait jour à cette occasion dans le public seront un encouragement pour la Société à persévirer dans le but qu'elle poursuit avec une persistance malheureusement trop rare dans notre pays.

S. C.

Coppet.

III.

Vers le milieu du XVIII^e siècle, vivait à Crassier un humble pasteur, n'ayant pour toute fortune qu'un médiocre salaire. Dans la solitude où il s'était retiré, M. Curchod s'appliqua à donner à sa fille unique une instruction soignée. Elle surpassa bientôt ses espérances par des progrès rapides dans les sciences et les langues. Unissant aux dons de l'esprit les attraits et les grâces de sa personne, M^{me} Susanne Curchod, durant les visites qu'elle fit à quelques-uns de ses parents à Lausanne, ne tarda pas à devenir l'objet des félicitations et de l'admiration générales. « Elle était belle, de cette beauté pure, virginal, qui a besoin de la première jeunesse, nous dit Sainte-Beuve; sa figure longue et un peu droite s'animait d'une fraîcheur éclatante,

et s'adoucissait de ses yeux pleins de candeur. Sa taille élancée n'avait encore que de la dignité décente sans roideur et sans apprêt. » On ne l'appelait à Lausanne que *la belle Curchod*; elle avait 17 ans. C'était en 1757; Voltaire, de retour de Prusse, venait de se fixer à Lausanne, où il acheta la campagne de Montriond, et ensuite une maison de la rue du Grand-Chêne, actuellement n° 6. Une société élégante et lettrée s'empressait autour de Voltaire, jouait ses tragédies, allait dîner, souper, et quelquefois même passer la nuit en fête à Montriond. Voltaire passa trois hivers entiers à Lausanne, ceux de 1756, 1757 et 1758. Nous nous permettrons de faire remarquer ici qu'on se trompe très souvent au sujet du local où il faisait jouer ses pièces; les uns disent que c'est à Montriond, d'autres à Beau-Séjour et d'autres à Mon-Repos. Ces derniers ont raison; on festoyait à Montriond, mais on n'y jouait pas. Quant à Beau-Séjour, nous ne sachions pas que Voltaire ait fréquenté cette maison. Beau-Séjour a passé en peu d'années par les mains de tant de propriétaires qu'il est très probable que la petite scène qui est au fond de son grand salon, soit encore aujourd'hui, vierge de toute représentation dramatique. Cette belle habitation n'a acquis quelque célébrité qu'en donnant asile au gouvernement helvétique qui s'y réfugia, chassé de Berne par les fédéralistes, en 1802; et par le passage de Napoléon I^r, qui s'y arrêta deux fois, le 23 novembre 1797 et le 13 mai 1800, avant de franchir le St-Bernard. Mais Beau-Séjour n'a jamais été plus en vogue qu'aujourd'hui, où, converti en cercle, une foule de gens peuvent jouir de ses riches salons et de sa magnifique terrasse.

Le théâtre de Mon-Repos, situé dans les combles d'une grange attenant à la maison de maître, était assez bien arrangé. Les acteurs se trouvaient sur le fenil et les spectateurs dans le château. C'est cette disposition des lieux qui suscita à un plaisir du parterre la réplique que chacun connaît. Voltaire jouant le rôle de Lusignan, venait de s'écrier : *Où sommes-nous?.... guidez mes faibles yeux*, lorsqu'on lui répondit :

Seigneur, c'est le grenier du maître de ces lieux.

La campagne de Mon-Repos appartenait alors au marquis de Langalerie. Elle a été ensuite entièrement transformée par son nouveau propriétaire, M. Perdonnet, et il serait impossible, aujourd'hui, d'y retrouver quelque vestige de ce théâtre où la tragédie, au dire de Voltaire même, « était jouée par de belles » femmes et des jeunes gens bien faits, mieux qu'on « ne la jouait à Paris. »

On raconte qu'un jour Voltaire, qui, de la coulisse, suivait la représentation, se sentit lui-même si vivement entraîné par le jeu de M. et de M^{me} d'Hermenches que, s'avancant peu à peu avec son fauteuil, il se trouva sans s'en apercevoir sur la scène, entre Zaïre et Orosmane, de manière à empêcher le coup de poignard et de faire manquer le dénouement. Cette situation et le théâtre furent peints sur des panneaux de boisserie à Hermenches, près de Moudon, dont la famille de Constant, de Lausanne, posséda la seigneurie. Plus tard, M. de Constant, le fils de l'ami de